

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/13

9 décembre 1996

(96-5185)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

ALLEMAGNE

Déclaration de M. Günter Rexrodt
Ministre de l'économie

La première Conférence ministérielle de l'OMC est un événement historique. Nous devrions tous conjuguer nos efforts pour qu'elle contribue de manière décisive au renforcement du système multilatéral. Singapour, qui est un centre important pour les courants commerciaux internationaux, saura nous animer d'un esprit constructif dans nos délibérations. Je souhaiterais remercier le Premier Ministre, M. Goh Chok Tong, et son gouvernement d'avoir organisé cette conférence.

Il incombe à tous les participants de faire de cette conférence un succès. Cela dit, je tiens à souligner que les principaux partenaires commerciaux, en particulier l'Union européenne, les Etats-Unis et nos partenaires asiatiques, se doivent plus que tous les autres de promouvoir la stabilité et la croissance dans le système de commerce mondial.

L'Allemagne, en tant que nation commerçante importante, accepte cette responsabilité et est fermement résolue à obtenir des progrès importants au cours de cette conférence.

L'adoption de décisions concrètes en vue d'une poursuite de la libéralisation devrait figurer au premier rang de nos préoccupations. Voici précisément quelles sont les priorités de l'Allemagne:

Premièrement: l'aboutissement des négociations relatives à l'Accord sur les technologies de l'information (ATI) est une priorité absolue.

Si nous nous engageons à éliminer les droits de douane sur les produits relevant de l'ATI d'ici à l'an 2000 au plus tard, nous enverrions de Singapour un signal concret de libéralisation au monde entier.

Deuxièmement: l'Allemagne porte un vif intérêt à l'accélération du processus de réduction sur dix ans déjà convenu en ce qui concerne les droits de douane relatifs aux produits industriels.

J'invite les partenaires commerciaux du monde entier à se joindre aux efforts multilatéraux déployés dans ce domaine.

Troisièmement: l'Allemagne approuve sans réserve le Pan d'action de l'OMC en faveur des pays les moins avancés (PMA).

Dans une action concertée, toutes les nations industrialisées, ainsi que les économies émergentes, devraient accorder aux pays les moins avancés un accès totalement libre à leurs marchés.

Quatrièmement: dans le secteur des textiles et vêtements, l'équilibre des obligations mutuelles convenu lors du Cycle d'Uruguay doit être maintenu. Cela ne devrait toutefois pas empêcher les pays

développés d'oeuvrer pour davantage de concessions et une intégration plus rapide à condition que les exportateurs concernés offrent en échange des mesures importantes d'ouverture des marchés.

Cinquièmement: dans le secteur des services, nous souhaitons vivement que les négociations visant à libéraliser le secteur des télécommunications de base aboutissent d'ici à février de l'année prochaine.

L'Union européenne et les Etats-Unis ont tous deux amélioré leurs offres en matière de libéralisation.

Maintenant tous les pays sont appelés à contribuer au succès de ces négociations.

Une autre étape décisive dans le secteur des services sera la conclusion d'un accord global sur les services financiers d'ici à la fin de 1997 en vue de remplacer l'accord provisoire venant à expiration.

Tous les principaux protagonistes devraient y participer sur la base du principe de la nation la plus favorisée.

Cette première conférence de l'OMC devrait aussi permettre de définir les grandes lignes du système multilatéral du prochain millénaire. Les questions les plus importantes sont les suivantes: investissement, concurrence, environnement et normes de travail. Je souhaiterais faire quelques observations au sujet de ces questions.

Le thème commerce et investissement sera l'un des éléments essentiels de l'intégration toujours plus grande de l'économie mondiale.

Nous appuyons sans réserve l'idée selon laquelle l'OMC devrait:

- aborder la question complexe de l'interdépendance du commerce et de l'investissement,
- et envisager de mettre au point un cadre juridique multilatéral pour améliorer la protection des investisseurs et leur présence sur les marchés.

La liberté des courants d'investissement exige de plus en plus un examen attentif des règles en matière de commerce et de concurrence.

Des règles multilatérales en matière de commerce et de concurrence devraient être mises au point:

- pour empêcher les distorsions qui faussent la concurrence dans le secteur privé; et
- pour éliminer les obstacles qui entravent l'accès au marché mondial.

Etant donné le processus de mondialisation, le thème environnement et développement durable est aussi un défi pour les responsables de l'élaboration des politiques commerciales. Nous devons définir des règles qui aident à faire respecter les accords environnementaux multilatéraux mais n'aboutissent pas à un protectionnisme masqué.

J'en viens maintenant à une question politique très sensible.

Les questions sociales ont trait à l'ordre politique des nations et à leurs valeurs sociétales dans leur ensemble. Ces notions foncièrement complexes ne peuvent être traitées par des mesures de politique commerciale qui sont définies avec précision au plan juridique mais de portée limitée. Nous ne devons pas introduire à l'OMC une confrontation au sujet de valeurs culturelles et sociales. Cela détruirait la crédibilité du système, y compris le mécanisme très précieux de règlement des différends. Ce mécanisme doit être appliqué à de réels différends commerciaux et non à des questions de politique étrangère ou sociale.

Il ne fait aucun doute que les atteintes aux droits fondamentaux de l'homme et du travailleur sont intolérables et doivent être combattues dans toutes les instances pertinentes, et principalement par l'Organisation internationale du travail.

Nous souhaitons favoriser un dialogue concret entre l'OMC et l'OIT en vue de clarifier les responsabilités relatives de ces deux organisations.

Certains principes fondamentaux doivent être observés:

- Nous devons faire en sorte que les questions sociales ne servent pas de prétexte à des mesures protectionnistes.
- Nous, les pays industrialisés, devons accepter l'avantage concurrentiel des pays peu développés à faible revenu.
- Nous devons reconnaître qu'une libéralisation accrue aboutit à une plus grande prospérité dans les pays en développement qui, à son tour, facilite le respect des normes de travail.

Le projet de Déclaration ministérielle concilie bien les différents points de vue sur cette question sensible.

Avant de conclure, je souhaiterais souligner que l'OMC doit devenir une organisation vraiment universelle.

Notre intérêt commun est donc que tous les pays qui demandent à accéder à l'OMC en deviennent Membres, mais nous attendons d'eux qu'ils acceptent les règles du système commercial multilatéral. Les nouveaux Membres doivent renforcer l'OMC, non l'affaiblir.

M. le Président, je souhaiterais rendre hommage à l'excellent travail que vous avez fait pour préparer nos négociations et à la compétence avec laquelle vous avez conduit nos affaires à l'OMC, rendant ainsi un immense service à tous les Membres.

Dans un esprit de coopération, nous pouvons préparer le terrain pour la prochaine série de négociations de l'OMC qui aura lieu à la fin de ce siècle, laquelle est plus proche qu'on ne pourrait penser.